

## L'ÉQUIPEMENT DES ADDUCTIONS ET DISTRIBUTIONS D'EAU POTABLE

1° *Distributions dans les centres non constitués en municipalités.* — Au 31 décembre 1938, la Régie des exploitations industrielles du Protectorat assure l'amenée et la distribution d'eau potable dans cinquante centres non constitués en municipalités.

Les capitaux investis à cette date s'élèvent à 27.624.000 francs.

Le nombre d'abonnés de l'ensemble des distributions, au 31 décembre 1938, est de 4.838 consommant 1.736.969 mètres cubes d'eau vendus pour 1 million 954.074 fr. 52 ; le prix moyen de vente du mètre cube ressort donc à 1 fr. 124.

De plus, la Régie des exploitations industrielles du Protectorat exploite une fabrique de glace à Missour, mise en service au cours de l'été 1938, représentant un investissement de 51.130 francs, ayant vendu 4.616 kilos 500 de glace pour 3.660 fr. 15, soit par kilo 0 fr. 792.

Les travaux lancés par la Régie des exploitations industrielles du Protectorat, au cours de 1938, pour l'équipement de la zone suburbaine de Casablanca étaient en achèvement au 31 décembre 1938, et compor-

taient à cette date un investissement de 2.829.000 francs. La mise en exploitation de ce réseau se fera dans le courant du premier trimestre 1939.

De même, les travaux d'adduction des eaux de l'aïn Daïda pour la distribution de Camp-Boulhaut sont en cours d'achèvement.

2° *Adductions.* — a) *Fouarat.* — Les investissements qui, en 1937, ressortaient à 115.032.954 francs ressortent au 31 décembre 1938 à 116.169.515 francs.

Les captages ont été augmentés au cours de ce dernier semestre et sont actuellement susceptibles de fournir environ 600 litres-seconde.

Le cube fourni au cours de 1938 par le Fouarat aux grandes villes, ressort à 7.733.394 mètres cubes contre 6.527.423 mètres cubes en 1937.

L'ensemble des travaux de captage exécutés au cours du deuxième semestre 1938 représente un premier établissement d'une dépense de 463.000 francs.

b) *Alimentation en eau de Marrakech.* — En 1938, la Régie des exploitations industrielles du Protectorat a fourni à la ville de Marrakech 3.857.544 mètres cubes d'eau contre 2.636.671 mètres cubes en 1937.

## 4. — PRODUCTION INDIGÈNE

### LA SITUATION DE L'ARTISANAT

Au cours des douze premiers mois (septembre 1937-septembre 1938), les mesures prises par le Gouvernement en faveur de l'artisanat ont porté leurs fruits et la situation des corps de métiers s'est trouvée grandement améliorée.

Une liste des corporations viables a été dressée et un état des membres de ces corporations établi dans les principales villes, 60 corporations ont été réorganisées.

Les « Caisses de crédit indigènes » créées par le dahir du 13 mai 1937 ont vu leur nombre porté à cinq et leurs moyens d'action ont été accrus. Ces organismes ont prêté, dans le courant de l'exercice 1937-1938, plus d'un million de francs aux artisans, pour leur permettre d'acheter des matières premières, d'attendre le moment propice pour vendre, ou d'améliorer leur installation. A la faveur de ces prêts, beaucoup d'artisans réduits au chômage ont pu reprendre leur activité.

Cette reprise se signale par des indices divers. Notamment depuis le 1<sup>er</sup> février dernier, les distributions de secours aux artisans ont complètement cessé. De plus, le recouvrement de prêts consentis en juillet 1937 a été très aisé. Les remboursements ont atteint 99 % des sommes prêtées.

Parallèlement, la recherche des débouchés et l'organisation de la production sont entrés dans une phase active.

Le 29 avril 1938 a été créé un « Comptoir artisanal marocain », commissionnaire du croire des artisans, qui a pour but de rechercher des débouchés pour leur production, de répartir entre eux les commandes reçues, enfin, de surveiller la fabrication des objets produits, d'en assurer l'emballage et l'expédition.

Cet organisme, qui fonctionne en liaison étroite avec l'Office chérifien de contrôle et d'exportation, a recueilli en Belgique, en Hollande, en Angleterre et en

Suisse, plus de 2.800.000 francs de commandes. Ces dernières intéressent essentiellement le tissage des tapis, la vannerie, la maroquinerie, la bonneterie et la broderie. Dans le même temps, les ateliers artisanaux qui prospectent les marchés extérieurs pour leur propre compte ont constaté une recrudescence très nette des commandes, due à la publicité qui a été entreprise en faveur de l'artisanat marocain.

Cette publicité a été poursuivie par le Comptoir artisanal marocain, par l'Office chérifien de contrôle et d'exportation et par la direction des affaires politiques, à l'occasion des foires de Fès et de Rabat et par la publication de deux brochures en langue arabe.

Sur l'initiative du service du commerce et de l'industrie et de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation, le Maroc a participé en novembre 1938 à l'importante exposition de la « Woman's Fair » de Londres, où il a présenté des collections d'objets d'art indigène, spécialement choisis en vue des possibilités qu'offre le marché anglais. Un chiffre relativement élevé de ventes au détail a été réalisé en cours d'année.

On cherche actuellement à améliorer la production et à l'orienter vers les besoins du marché. Dans ce but, les cadres corporatifs sont d'ores et déjà intéressés au contrôle de la production. Par ailleurs, des moniteurs européens sont recrutés pour aider les artisans à perfectionner leurs procédés anciens de fabrication et pour enseigner aux fils d'artisans les nouveaux procédés. Des moniteurs ont été affectés en ce qui concerne le tannage et la cordonnerie. Un effort semblable sera prochainement poursuivi pour le tissage.

Enfin, la recherche d'une organisation plus rationnelle de la production a poussé le Gouvernement à encourager la constitution de huit coopératives artisanales de tisserands de tapis, de tanneurs, de babouchiers, de boisseliers, etc.

**TABLEAU COMPARATIF DES TAPIS ESTAMPILLÉS**  
(Nombre et métrage) pendant le 2<sup>e</sup> trimestre des années 1938 et 1939.

L'octroi de l'estampille d'Etat certifiant l'authenticité d'origine, la bonne fabrication et le caractère indigène des tapis marocains, a donné, pour le deuxième trimestre des années 1938 et 1939 et pour chacun des centres où est délivrée cette estampille, les chiffres suivants :

LIEUX	NOMBRE DE TAPIS		MÉTRAGE	
	1938	1939	1938	1939
Rabat .....	1.784	2.760	7.061,24	10.371,26
Salé .....	962	992	4.185,29	4.226,28
S.A.F.T. ....	332	263	1.054,57	866,76
Fès .....	259	336	1.409,08	1.516,44
Meknès .....	319	298	949,38	1.058,84
Marrakech .....	493	458	2.050,33	1.941,68
Mogador .....	2	20	11	90,59
Chichaoua .....	»	108	»	418,75
Ouarzazate .....	29	51	103,50	178,33
Casablanca .....	567	376	1.568,90	1.400,81
Oujda .....	67	41	195,49	110,97
Taza .....	68	38	230,83	119,13
Mazagan .....	3	»	7,40	»
Ksar-es-Souk .....	9	16	34,11	58,40
<b>Total</b> .....	<b>4.894</b>	<b>5.757</b>	<b>18.861,12</b>	<b>22.358,24</b>
<b>Différence</b> .....		<b>En + 863</b>		<b>En + 3.497,12</b>

L'augmentation mise en évidence par le tableau comparatif ci-dessus (3.497 mq. 12 de plus que pendant le 2<sup>e</sup> trimestre 1938) porte en majeure partie sur le centre de Rabat représenté par 2.760 tapis mesurant 10.371 mq. 26. La progression constante de ce centre et, à une cadence proportionnelle, de celui de Salé (la production de l'un et de l'autre ayant doublé depuis 1930) semble devoir être attribuée au perfectionnement de la main-d'œuvre domestique plus encore qu'au développement de la fabrication en ateliers, celle-ci entrant pour moins

de moitié dans le total d'une production régionale qui, elle-même, représente environ les deux tiers de la production estampillée sur tout le territoire marocain.

Le fléchissement accusé par certains centres, tels que Marrakech, Casablanca, Oujda et Taza, peut être expliqué par l'application de plus en plus stricte de dispositions intérieures ayant pour objet de réserver l'estampille à la seule production locale, dans chacune des inspections et agences chargées de la délivrer.